



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) M. Mme

Nom de famille : WANTZ Nom d'usage :

Prénoms : BENJAMIN

Date de naissance : 02/03/1988

Adresse : 79 RUE PARECHM FOCH

Code postal : 67380 Ville : LINCOLSHEIM

Titulaire de l'agrément préfectoral n° : E 0906703560

Titulaire du numéro de déclaration d'activité, le cas échéant (*) :

(*) Le numéro de déclaration d'activité permet aux établissements labellisés « qualité des formations au sein des écoles de conduite » également organisme de formation, d'obtenir la certification « Qualiopi » afin de bénéficier des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle continue.

Déclare sur l'honneur m'engager à : (cocher les cases)

(En cochant les cases, le demandeur s'engage sur l'honneur à répondre aux sous-critères de qualité cités ci-dessous. Aucun justificatif n'est demandé à ce stade. Les vérifications d'usage seront effectuées lors de l'audit initial sur site.)

Transmettre chaque année une attestation annuelle à jour de garantie financière (cf. sous-critère 1.1 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Établir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante, apportant les informations suivantes : - taux de réussite par filière (AAC, traditionnelle) et par catégorie en première et deuxième présentation ; - nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et deuxième présentation. Afficher la possibilité à toute personne en faisant la demande de recevoir communication écrite de ce bilan (cf. sous-critère 1.5 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices (cf. sous-critère 1.6 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation, réalisée préalablement, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité de dépassement de cette offre (cf. sous-critère 2.3 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Établir une procédure permettant de favoriser l'engagement des élèves, de prévenir des abandons (cf. sous-critère 3.4 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place, le cas échéant des modalités de suivi avec l'entreprise finançant tout ou partie de la formation (cf. sous-critère 3.5 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>

Disposer de moyens pédagogiques en adéquation avec l'offre de formation. Si l'établissement dispose d'un simulateur, la présence systématique d'un enseignant est obligatoire, à l'exception du travail de la compétence 1 "maîtriser le maniement du véhicule de la catégorie B du permis de conduire dans un trafic faible ou nul" mentionnée à l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire (cf. sous-critère 4.1 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place la formation continue des enseignants de la conduite et de la sécurité routière par tous les moyens disponibles et répondant aux critères de la formation professionnelle tels que définis à l'article R. 6316-1 du code du travail (cf. sous-critère 5.1 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place, le cas échéant, un suivi des formations des enseignants lorsqu'il est fait appel à un sous-traitant (cf. sous-critère 5.2 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire, de la catégorie du permis de conduire concernée, à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée (cf. sous-critère 5.3 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place une veille sur les évolutions réglementaires liées au code de la route et la diffuser au personnel (cf. sous-critère 6.1 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place une veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans le secteur de l'éducation routière et la diffuser au personnel (cf. sous-critère 6.2 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place une veille sur les évolutions pédagogiques et technologiques applicables dans le champ des écoles de conduite et des associations et la diffuser au personnel (cf. sous-critère 6.3 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Décrire, le cas échéant, les modalités mises en place pour s'assurer du respect du présent référentiel lorsqu'il est fait appel à un sous-traitant (cf. sous-critère 6.4 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place un recueil des appréciations des financeurs et de l'équipe pédagogique (cf. sous-critère 7.2 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Exploiter les avis certifiés par un organisme tiers indépendant, recueillis de manière électronique, des élèves ou a défaut le questionnaire de satisfaction et mettre en place un processus d'amélioration continue. Rendre disponible, auprès des élèves qui en font la demande, les avis rendus (cf. sous-critère 7.3 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>
Décrire les modalités de traitement des réclamations de toutes les parties prenantes (cf. sous-critère 7.4 - Annexe 1).	<input checked="" type="checkbox"/>

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Linspolsheim, le 12/12/2021

Signature de l'intéressé(e) déclarant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus :

" je déclare sur l'honneur l'exactitude
de renseignements portés ci-dessus "

